

N°27/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 MAI 2020**

**OBJET : Délibération pour le changement des horaires d'école**

Le vingt-neuf mai deux mille vingt à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19  
Secrétaire de séance : BLANC Serge.  
Convocation en date du : 18 mai 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles.

ABSENTS : TEMPIER Nicolas

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nouveaux horaires d'école ont été proposés pour la prochaine rentrée scolaire.

Il explique que ces changements ont été envisagés pour les raisons suivantes :

- ✓ Une matinée d'enseignement plus longue
- ✓ 10 minutes de temps de cantine en plus
- ✓ Le temps des APC obligatoires sur la pause méridienne au lieu de 16h30

Il explique également que les parents délégués ont consulté l'ensemble des parents d'élèves de l'école et que l'avis général est plutôt favorable.

La mairie, quant à elle, a consulté les personnes en charge du transport qui, a priori, ne voient pas d'inconvénient pour l'organisation du ramassage scolaire.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à la Région afin d'avoir leur avis sur ces changements.

Monsieur le Maire présente les nouveaux horaires proposés :

	<b>Horaires actuels</b>	<b>Proposition pour 2020 - 2021</b>
Accueil du matin	8h30 à 8h40	8h20 à 8h30
Sortie	11h40	12h00
Accueil de l'après-midi	13h20 à 13h30	13h50 à 14h00
Sortie	16h30	16h30

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les nouveaux horaires d'école
- **ACCEPTE** la mise en place de ces nouveaux horaires dès la prochaine rentrée scolaire
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,  
Richard ACHIN

